

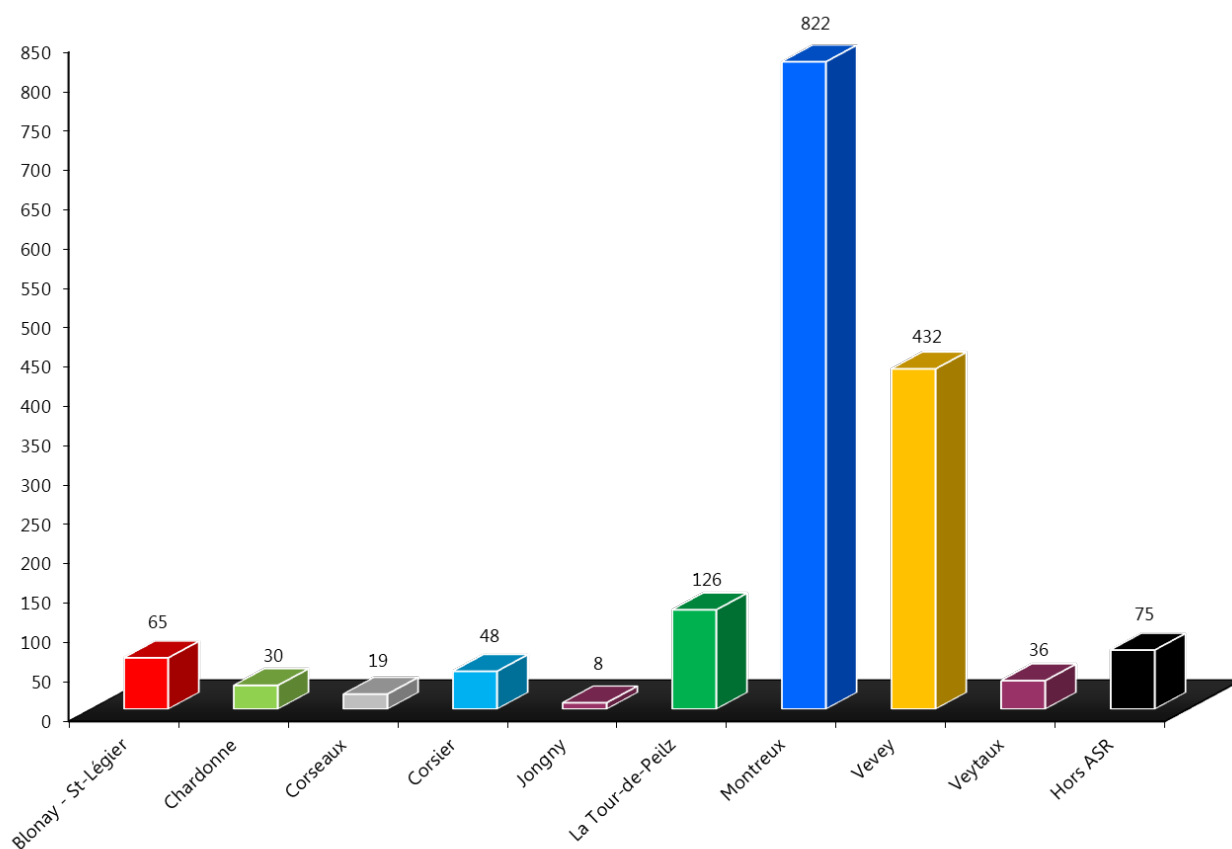
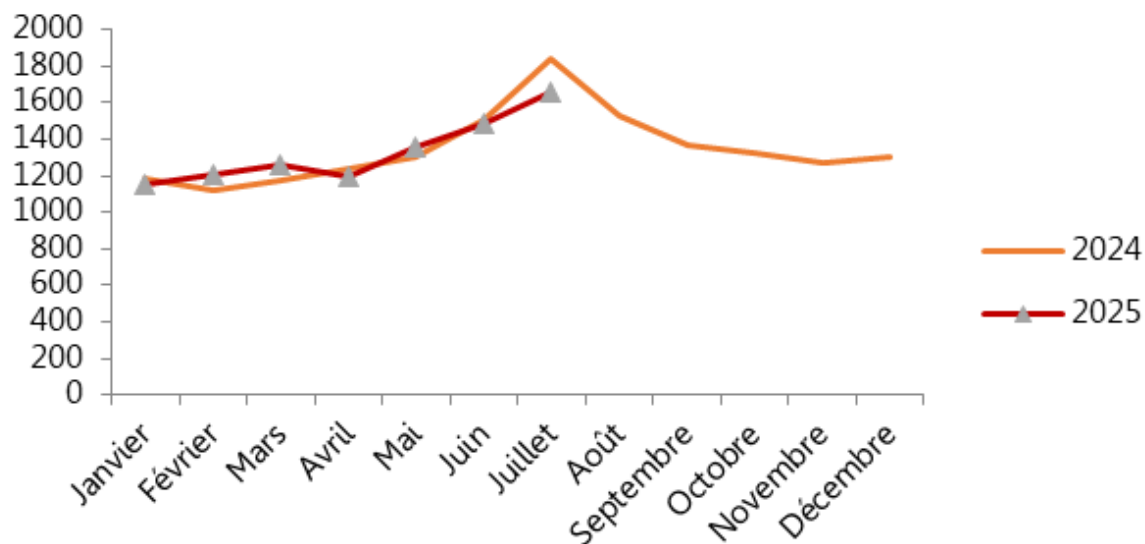


Bulletin d'information

Juillet 2025



Total des interventions 1'661



Prévention

Rentrée scolaire

Le 18 août est synonyme de rentrée scolaire ; les conducteurs et conductrices devront vouer une attention particulière à l'égard des enfants sur le chemin de l'école.

Voici quelques conseils :

- <https://safe2school.ch>
- <https://votrepolice.ch/trajets-scolaires-le-danger-des-parents-taxis/>
- <https://votrepolice.ch/comment-assurer-la-securite-routiere-des-enfants/>



Montreux Jazz Festival

Pendant cette période, l'Unité de prévention de Police Riviera a effectué 29 actions (soit 58,2 heures de présence) et sensibilisé 484 personnes sur des thèmes comme la sécurité, la prévention des vols, du phishing et des incivilités. Des documents d'information et des goodies ont été distribués selon les besoins. Le retour du public a été jugé positif et constructif.

Un stand de prévention a été organisé en gare de Montreux, en collaboration avec la police ferroviaire, afin de sensibiliser les voyageur·euse·s ainsi que les festivalier·ère·s aux risques de vols de bagages et de vols à la tire sur les quais et aux alentours des gares.

Un stand de prévention intitulé « Écoute et partage » a été tenu un jour de marché à la Grande-Place de Vevey, permettant aux citoyen·ne·s d'échanger directement avec deux policiers sur leurs questions et préoccupations liées à la sécurité.

Mobilité douce : bilan de la campagne de prévention routière

La Police cantonale et les Polices communales vaudoises ont mené entre le mois d'avril et la fin du mois de juin des actions préventives et répressives à l'intention des usagères et usagers de la mobilité douce, notamment des utilisateurs et utilisatrices de trottinettes électriques. Celles-ci visaient à leur rappeler le respect des règles de circulation pour assurer leur propre sécurité et celle des autres usagers de la route. Cette campagne a permis de sensibiliser 467 personnes et elle a donné lieu à 174 amendes d'ordre et 41 dénonciations.

En ce qui concerne les **trottinettes électriques**, la police rappelle les règles suivantes :

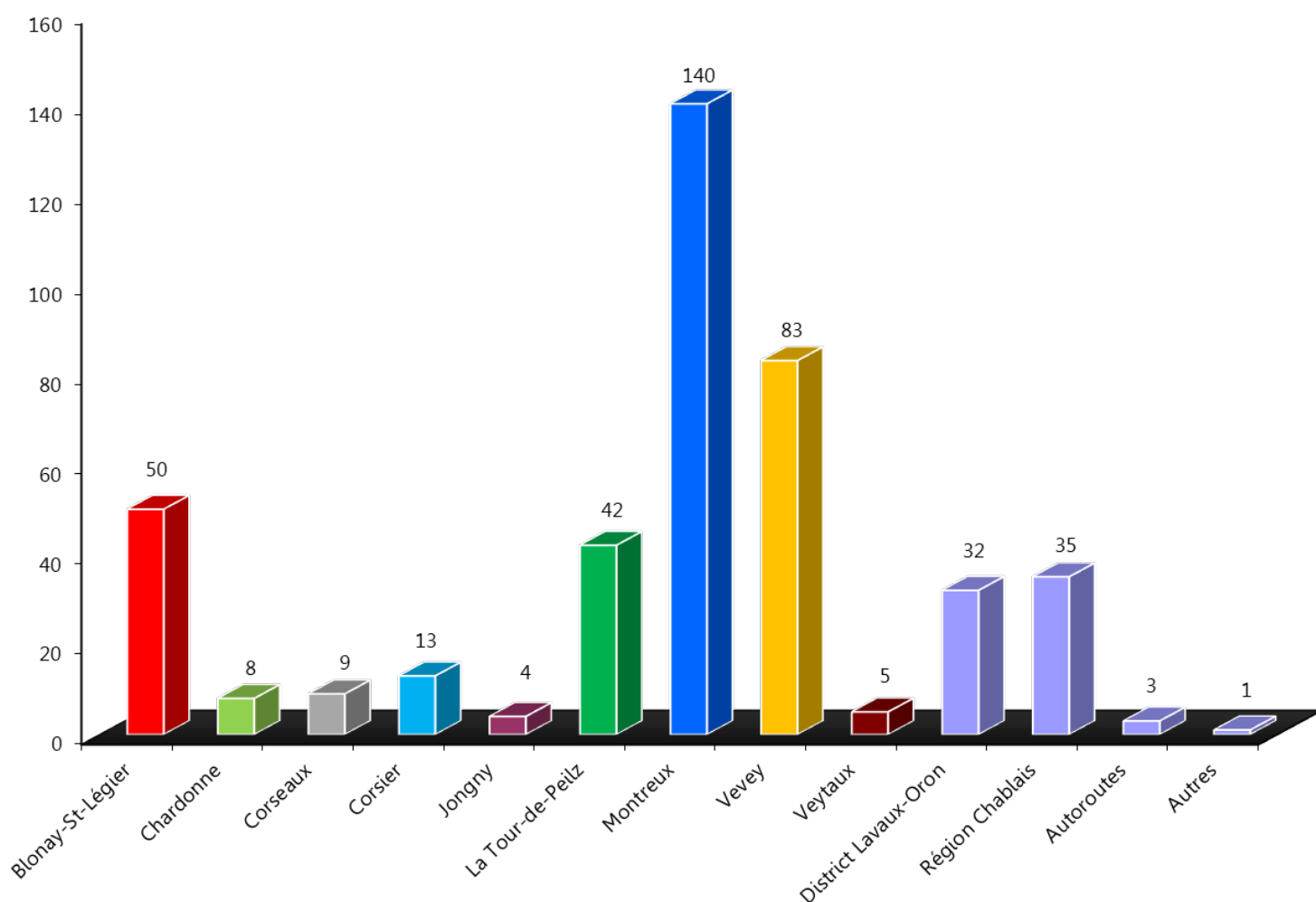
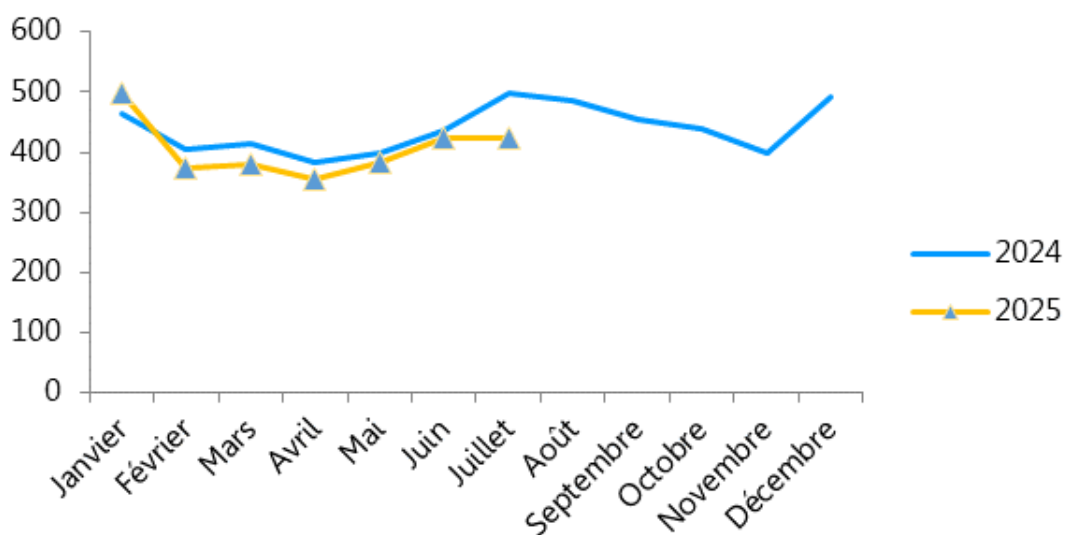
- ✓ L'utilisatrice ou l'utilisateur doit être âgée ou âgé de **14 ans** si elle ou il est au bénéfice d'un permis de conduire de catégorie M (cyclomoteur) ou G (tracteur), si non de **16 ans** au minimum ;
- ✓ La vitesse ne doit pas dépasser les **20 km/h** (art. 18, let. b, OETV) ;
- ✓ La circulation s'effectue sur la route ou sur **une piste / bande cyclable** s'il y en a une, mais **pas sur les trottoirs** ;
- ✓ Toujours respecter les **règles de circulation**, en particulier aux endroits sensibles (feux, giratoires, intersections, passages piétons, etc.) ;
- ✓ Le **port du casque** est recommandé (pas obligatoire) ;
- ✓ Des habits clairs, un gilet de sécurité ou des éléments réfléchissants **améliorent la sécurité**.



Vous trouverez **les informations en matière de prévention** sur notre [site](#) et sur notre [vidéo](#) de l'eCop François.

Lien sur le communiqué de presse officiel : [Mobilité douce : bilan de la campagne de prévention routière | État de Vaud](#)

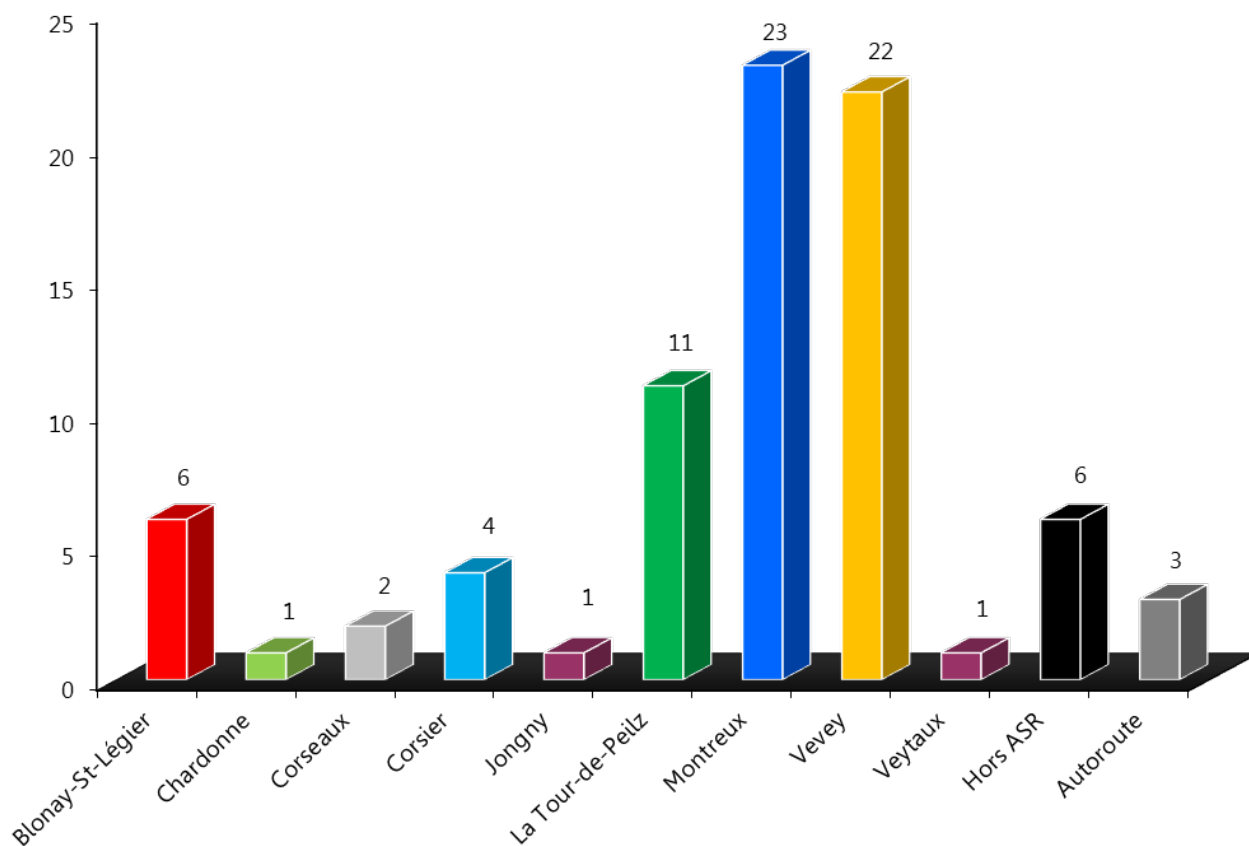
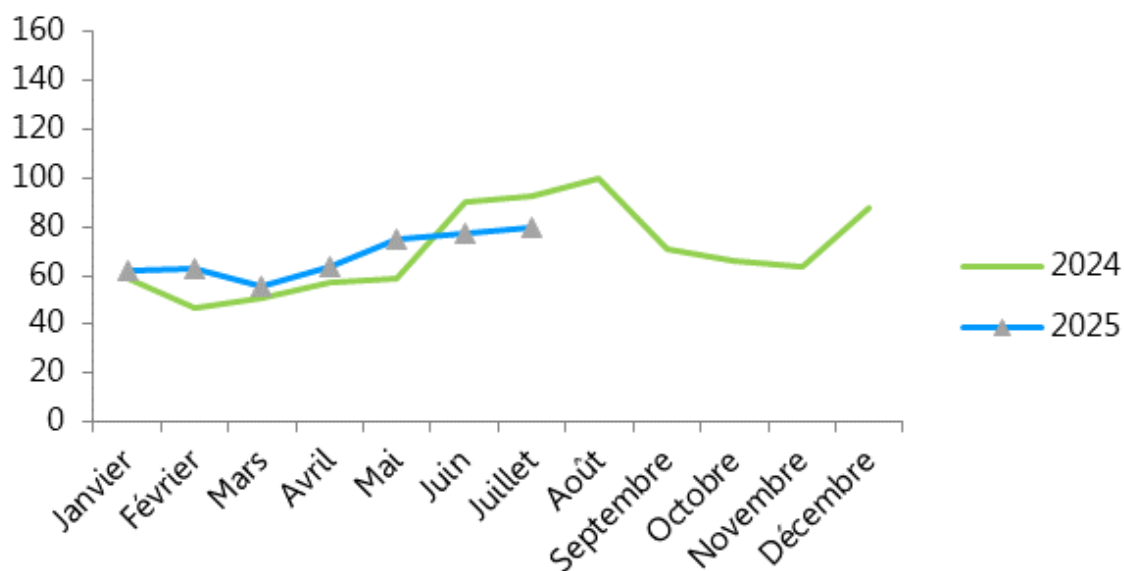
Total des interventions 425



Baisse de l'état général	34
Brûlures	0
Cas psychiatriques	25
Douleurs abdominales / lombaires	19
Grossesses	4
Intoxications (alcool, médicaments, fumées, etc.)	0
Problèmes cardiaques	34
Problèmes respiratoires	17
Traumatismes divers	99
Troubles de la conscience / déficits neurologiques	46
Autres	147



Total des interventions 80



Voiture instable après un accident

Le 1^{er} juillet en milieu de matinée dans les hauts de La Tour-de-Peilz, une voiture sort de la route et termine sa course en bas d'un mur, en équilibre instable. Alors que l'automobiliste se trouve toujours dans l'habitacle, sept pompiers se rendent sur place avec un camion de secours routier. Ils peuvent rapidement sécuriser le véhicule contre tout mouvement fortuit et tout risque d'incendie. Ils parviennent à extraire l'automobiliste, avant sa prise en charge par le personnel d'Ambulance Riviera. Un constat est dressé par Police Riviera.



Une machine agricole en flammes dans la campagne de Jongny

Alors que la canicule frappe la Riviera et le pays, les flammes commencent à dévorer une machine agricole le 1^{er} juillet vers midi dans la campagne de Jongny. Le risque de voir le feu se développer dans les champs est important et les sapeurs interviennent rapidement avec un tonne-pompe 1'000 litres. Ils parviennent à maîtriser définitivement l'incendie, déjà en partie tenu par l'agriculteur concerné. Des agents de Police Riviera et de la Gendarmerie se déplacent également sur les lieux.

Grave accident de la circulation à Corsier

[Lien sur le communiqué de presse officiel](#)



Renfort pour un important feu de ferme à Saint-Triphon

[Lien sur le communiqué officiel](#)



A Clarens, un commerce victime deux fois d'un incendie

Le 15 et le 28 juillet, un même commerce situé à proximité du centre de Clarens est victime d'un incendie. L'un se déclare en fin de journée et l'autre en début de matinée. De nombreux secours sont mobilisés, dont plusieurs pompiers et véhicules du SDIS Riviera, des équipes d'Ambulance Riviera et des patrouilles de Police Riviera. Dans les deux cas, l'incendie est rapidement maîtrisé.





Blonay - Saint-Légier

06.07.2025 – 0040 : possession et conduite sous l'influence de stupéfiants – ivresse au volant

Un automobiliste à la conduite dangereuse est intercepté au giratoire du Genévrier. Lors du contrôle, les agents constatent qu'il se trouve en état d'ivresse et sous l'influence de stupéfiants. Un sachet contenant du haschich est également découvert dans son véhicule. Conduit au poste de police pour la suite de la procédure, l'intéressé est dénoncé aux autorités compétentes.

PCI, 21 jours de service : intervention en situation d'urgence (ISU)

Le mardi 15 juillet, à la demande de la Police cantonale vaudoise, un effectif de 21 miliciens de la protection civile a été engagé pour faire une battue dans la commune de Blonay – Saint-Légier.

Corsier

02.07.2025 – 0030 : troubles de la tranquillité publique

Nos services sont appelés à intervenir au Parc Chaplin, suite à des signalements faisant état de nuisances. Sur place, il est constaté que six jeunes provoquent des troubles par leur comportement bruyant. Ils ont également allumé un feu à même le sol sur le gazon, utilisant des déchets comme combustible, causant ainsi un risque pour la sécurité et l'environnement. Tous sont dénoncés pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

05.07.2025 – 2315 : troubles de la tranquillité publique

Une présence policière est requise au Parc Chaplin auprès d'un groupe de jeunes qui occasionnent des nuisances en écoutant de la musique à un volume excessif. Après constatation des faits, les intéressés sont priés de quitter les lieux et la propriétaire de l'enceinte est dénoncée pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

20.07.2025 – 0800 : accident de la circulation avec blessé

[Lien sur le communiqué de presse officiel](#)

Jongny

01.07.2025 - 1205 : une machine agricole prend feu en campagne

En période de canicule, les pompiers du SDIS Riviera sont alarmés pour le feu d'une machine agricole à l'Est de la commune. Face au risque de propagation du sinistre dans un champ, les sapeurs interviennent rapidement avec un camion tonne-pompe 1'000 litres et terminent l'extinction, déjà débutée par l'agriculteur. Des agents de Police Riviera et de la Gendarmerie se déplacent également sur les lieux.

La Tour-de-Peilz

01.07.2025 - 1010 : voiture instable après un accident

Policiers, ambulanciers et pompiers de l'ASR sont alarmés pour un accident de voiture. Sur place, ils découvrent que le véhicule impliqué se trouve en équilibre instable au pied d'un mur. Les sept pompiers mobilisés avec un camion de secours routier sécurisent et stabilisent le véhicule, pour éviter tout mouvement fortuit et dangereux, afin d'extraire rapidement la personne blessée. Celle-ci est ensuite prise en charge par le personnel sanitaire. Un constat est dressé par Police Riviera.

01.08.2025 – 1325 : accident de la circulation avec dégâts matériels

Lien sur le [communiqué de presse](#) officiel de la Police cantonale

Montreux

05 et 06.07.2025 : pollutions sonores

Entre 02h et 03h, quatre automobilistes à la conduite sportive et bruyante sont interpellés à la Grand-Rue, à la rue de la Paix et sur l'avenue des Alpes. Ils sont dénoncés pour infractions aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

08.07.2025 - 2050 : début d'incendie dans le local d'un immeuble d'habitation

Les habitants d'un immeuble de sept étages du centre-ville constatent qu'un feu s'est déclaré dans le local à poubelles de leur bâtiment et qu'un container est en train de brûler. Tout en faisant appel au 118, un des occupants tente de maîtriser l'incendie avec des extincteurs. Alors que la fumée se répand dans les étages, une quinzaine de pompiers du SDIS Riviera sont mobilisés. Ils parviennent rapidement à maîtriser l'incendie et à évacuer les fumées de l'immeuble, écartant tout risque pour ses habitants. Police Riviera, Ambulance Riviera et la Police cantonale interviennent également.

09-12-13.07.2025 : pollutions sonores

Entre 22h55 et 03h35, cinq automobilistes à la conduite sportive et bruyante sont interpellés à la Grand-Rue et à l'avenue du Casino. Ils sont dénoncés pour infractions aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

09.07.2025 – 2020 : conduite dangereuse et sans permis

Un motocycliste à la conduite dangereuse est intercepté à l'avenue des Alpes. Lors des contrôles, il s'avère qu'il n'est pas en possession du permis de conduire requis pour l'engin qu'il pilote. Tout au long de l'intervention, l'intéressé adopte une attitude désobligeante, provocatrice et parfois menaçante. Il est dénoncé pour les infractions constatées.

Clarens, 18.07.2025 – 0620 : dommages à la propriété

Une présence policière est requise auprès d'un homme ivre qui casse des vitrines de commerces à la rue des Artisans et à la rue Gambetta. L'auteur est interpellé. Particulièrement violent et insultant, il doit être maîtrisé et acheminé au poste de police, puis placé en cellule pour éviter toute récidive. Lors de l'intervention, il a endommagé une moto et une voiture de service en leur donnant des coups de pied. Plusieurs plaintes pénales sont déposées.

19.07.2025 – 1025 : ivresse sur la voie publique

Notre présence est requise au stade de la Saussaz pour un camping-car qui est stationné depuis plusieurs jours. Il est demandé à son occupante de faire rentrer son chien qui dort sous le véhicule et de quitter les lieux. Chose qu'elle refuse de faire au vu de son état d'ivresse et de fatigue. Lorsqu'elle se met à créer du scandale et à adopter une attitude oppositionnelle, elle est maîtrisée, puis conduite au poste de police pour la suite de la procédure et dénoncée pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

19 et 20.07.2025 : pollutions sonores

Le samedi 19 juillet à 03h30 et le dimanche 20 juillet à 01h55, deux automobilistes à la conduite sportive sont interpellés à la Grand-Rue et à l'avenue des Alpes et dénoncés pour infractions aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

29.07.2025 – 0930 : conduite d'une trottinette électrique sans permis

Un adolescent de 14 ans, accompagné d'une passagère de 15 ans, circule à la rue Etraz sur une trottinette électrique, sans être titulaire du permis de conduire requis. Il est intercepté par les forces de l'ordre et dénoncé pour infraction à la Loi sur la circulation routière. Sa mère est informée des faits.

Montreux Jazz Festival

09.07.2025 – 0120 : scandale et possession de drogue

Un individu créant du scandale devant les stands de nourriture du Quai Edouard-Jaccoud est interpellé. Adoptant d'emblée un comportement agressif et insultant, il est maîtrisé et conduit à un fourgon cellulaire, puis au poste de police pour la suite de la procédure. Lors des contrôles, du haschich est découvert sur lui. L'intéressé est dénoncé aux autorités compétentes.

09.07.2025 – 0405 : troubles à l'ordre public

Notre présence est requise par le service privé de sécurité du MJF pour un individu peu coopératif à identifier, dans le but de lui notifier une interdiction de site. Au vu de son comportement, l'intéressé est maîtrisé et conduit au calme. Une fois identifié et revenu à de meilleurs sentiments, il est laissé aller, après avoir été informé d'une dénonciation pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

13.07.2025 – 0340 à 0550 : troubles à l'ordre public

Les policiers sont alertés par un mouvement de foule sur le passage reliant l'avenue Claude-Nobs et le quai Edouard-Jaccoud. Ils approchent un homme ensanglanté au niveau du nez. Adoptant un comportement peu coopératif, l'intéressé ne souhaite pas recevoir de soins. Il est donc laissé aller après identification. Plus tard dans la nuit, il occupe les policiers à plusieurs reprises. Il finit par être entravé et acheminé au poste de police mobile, où il est dénoncé pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

PCi : Des miliciens de la protection civile ont été engagés à l'occasion du MJF pour assurer la gestion des flux de circulation sur les axes prioritaires, favoriser l'accès aux partenaires sécuritaires et garantir le suivi de situation au Centre d'Engagement et de Coordination (CECo). Du 4 au 6 juillet 2025, 55 jours de service ont été réalisés. Du 7 au 13 juillet 2025, 103 jours de service ont été réalisés. Du lundi 14 au dimanche 20 juillet 2025, 76 jours de service ont été réalisés.

Vevey

03.07.2025 - 2125 : troubles de la tranquillité publique

Une patrouille de police est appelée au Jardin du Rivage, où sept personnes consomment de l'alcool, en écoutant de la musique à un volume excessif. Sur place, les agents demandent au groupe de mettre fin aux nuisances. Le propriétaire de l'enceinte est identifié et fait l'objet d'une dénonciation pour infraction au Règlement général de police intercommunal.

08.07.2025 – 1330 : musiciens de rue sans autorisation

Lors d'une patrouille pédestre sur l'avenue Général-Guisan, les agents de police contrôlent une famille composée de deux adultes et de trois enfants, en train de se produire en public en jouant de la guitare, des percussions et en chantant. Ne disposant d'aucune autorisation pour cette activité, ils sont informés de la procédure en vigueur. À l'issue du contrôle, ils sont priés de quitter les lieux et font l'objet d'une dénonciation auprès de l'autorité compétente.

11.07.2025 - 0715 : troubles à la tranquillité, bagarre

Nos services sont appelés à intervenir à la Grande Place, suite à des signalements faisant état de nuisances. Sur place, il est constaté qu'une quinzaine d'hommes et de femmes en provenance du MJF et en état d'ivresse hurlent et provoquent des troubles par leur comportement bruyant. Deux d'entre eux en viennent aux mains. Ils sont séparés et priés de quitter les lieux. Particulièrement agressifs, aussi envers les forces de l'ordre, les deux hommes sont dénoncés pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

21.07.2025 - 2215 : pollution sonore

Un automobiliste à la conduite sportive occasionnant des nuisances sonores inutiles est interpellé à l'avenue du Général-Guisan et dénoncé pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

26.07.2025 – 1435 : musicien de rue sans autorisation

En cours de patrouille en ville, les policiers contrôlent un musicien qui joue de la guitare électrique branchée sur une enceinte. N'étant pas au bénéfice d'une autorisation, il est prié de stopper son concert. Il est dénoncé à l'autorité compétente.

30.07.2025 – 0135 : troubles de la tranquillité

Une présence policière est requise sur la terrasse Saint-Martin auprès de quatre personnes écoutant de la musique à un volume excessif au moyen d'une enceinte acoustique portable. Elles sont priées de cesser les nuisances et de ramasser leurs déchets. Le propriétaire du dispositif est dénoncé pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

31.07.2025 – 1720 : activité accessoire au volant et pneus non conformes

À l'avenue Paul-Cérésolé, un policier en patrouille cycliste interpelle un automobiliste qui conduit en manipulant son téléphone portable et sans porter sa ceinture de sécurité. Lors du contrôle, il apparaît que les deux pneumatiques avant du véhicule sont usés et ne répondent plus aux prescriptions en vigueur. Le conducteur est dénoncé aux autorités compétentes.

31.07.2025 – 1810 : stationnement interdit et pneus non conformes

Un automobiliste est interpellé à la rue du Simplon alors qu'il stationne sur une interdiction de s'arrêter. Lors du contrôle, les agents constatent que les quatre pneumatiques de son véhicule ne répondent plus aux prescriptions légales en vigueur. Le conducteur est dénoncé aux autorités compétentes.